2013-0471
28-MAR-2014

GROUPE	1B	INSECTICIDE

MALATHION 85 E

INSECTICIDE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT - POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 8372
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Malathion 85 %

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONEZ, LE JOUR OU LA NUIT, AU 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : (1, 4, 5, 10 et 20 L)

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver ceux-ci. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux. NE PAS utiliser dans les habitations. Ne pas contaminer les abreuvoirs. Bien se laver après la manipulation et l'emploi. Éviter de contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux et les autres étendues d'eau contenant des poissons ou pouvant servir à l'irrigation ou à l'usage domestique. Ne pas utiliser dans les laiteries. Avant le traitement, faire sortir des bâtiments les animaux en lactation et les veaux de moins de 1 mois. Ne pas appliquer de bouillies à base d'huile sur les plantes ornementales, car elles peuvent subir des dégâts. Quand on pulvérise dans un endroit fermé, porter un respirateur.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

Pour usage extérieur seulement lorsqu'utilisé dans les zones résidentielles. On définit les zone résidentielles comme des lieux où des personnes passives, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit, durant la pulvérisation ou après celle-ci, notamment à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux, des terrains de sport et des édifices publics et de tout autre endroit où le grand public, y compris les enfants, peut être exposé au produit.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers des zones habitées ou des zones d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel de pulvérisation et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

METTRE FIN À L'EXPOSITION - Sortir la personne des lieux. Enlever tous les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, laver la peau avec beaucoup d'eau savonneuse. NETTOYER SOUS LES ONGLES DES DOIGTS ET DES ORTEILS. En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement. Appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Malathion est un insecticide organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, les sueurs, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à unstade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance : L'insecticide MALATHION 85 E contient un insecticide ou un acaricide du Groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide MALATHION 85 E et à d'autres insecticides ou acaricides du Groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide MALATHION 85 E ou les insecticides ou acaricides du même Groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus de pulvérisations qu'indiquées de l'Insecticide MALATHION 85 E ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca

MODE D'EMPLOI

LE MALATHION 85 E est généralement efficace pour supprimer les insectes et les acariens mentionnés ci-dessous.

LE MALATHION 85 E sera plus efficace si la température est de 20 °C ou plus ou qu'elle atteindra ou dépassera ce minimum. Utiliser la dose de MALATHION 85 E dans le plein volume d'eau. Ajouter la quantité indiquée de MALATHION 85 E à l'eau dans le réservoir du pulvérisateur et bien agiter pendant 3 à 5 minutes avant la pulvérisation.

APPLICATION TERRESTRE : Diluer avec de l'eau jusqu'à 1 000 L/ha, sauf indication contraire.
APPLICATION AÉRIENNE : Sauf indication contraire, diluer avec de l'eau jusqu'à un volume de pulvérisation d'au moins 30 L/ha si l'application par voie aérienne est indiquée.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues ainsi que des gants résistants aux produits chimiques durant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que durant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de gants résistants aux produits chimiques n'est pas requis pour les applications effectuées au moyen d'un pulvérisateur à rampe.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

N'utiliser que lorsque l'application par voie aérienne est indiquée sur la présente étiquette.

Appliquer seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'application à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'application aérienne qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'application aérienne ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'application soit uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Appliquer seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Ne pas appliquer de pesticides sur les étendues d'eau. Appliquer seulement lorsque les conditions sont conformes aux normes pour la pulvérisation aérienne décrites dans le Guide national d'apprentissage : *Application de pesticides par aéronef*, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Utiliser une pression de moins de 300 kPa aux buses. Ne pas appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et sa direction peuvent provoquer une dérive. Ne pas appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur les zones sensibles, telles que les eaux et les zones urbaines et résidentielles.

Mises en garde concernant l’opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l’appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l’application.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s’occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu’on recommande à l’opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour application avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l’avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminées régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l’étiquette au complet et bien la comprendre avant d’ouvrir le contenant.
Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-328-4678. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou son conseiller agricole provincial. L’application de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

<u>Volume :</u> Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare, sauf indication contraire.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons prescrites à la section MODE D'EMPLOI.
TOXIQUE pour les oiseaux.
TOXIQUE pour les abeilles exposées à un traitement direct ou à des résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs.
NE PAS appliquer ce produit vers les cultures et les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement. Minimiser la dérive pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité de la zone de traitement.
TOXIQUE pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive pour réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats, tels que les haies et boisés, sont situés à proximité de la zone de traitement.
Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer sur un sol en pente modérée à prononcée, un sol compacté ou un sol argileux.
Éviter d'appliquer ce produit lorsque des précipitations abondantes sont prévues.
Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et la rive des étendues d'eau avoisinantes.
L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (p. ex. sols sableux, sablo-limoneux et limoneux) et là où la nappe phréatique est peu profonde.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour supprimer les ravageurs dans les systèmes aquatiques :
NE PAS utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques.
NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des résidus.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer dans les périodes de calme plat ni quand le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit se trouver à au plus 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer dans les périodes de calme plat ni quand le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet directement au-desssus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement tel que mesuré à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer dans les périodes de calme plat ni quand le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 10 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ZONES TAMPONS

Utiliser les méthodes ou l'équipement de pulvérisation indiqués ci-dessous. AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et pour un traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application direct et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce sensibles (par exemple les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	**Cultures**	Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
		Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre
Pulvérisateur agricole*	Alpiste des Canaries, betterave à sucre, moutarde	1	1	4	2
	Ail, asperge, aubergine, avoine, bette à carde, betterave, blé, brocoli, canneberge, canola, colza, carotte, chou, chou à rosette, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou frisé, chou-rave, citrouille, concombre, courge, cresson, échalotte, endive, graminées des pâturages et des parcours, haricot, laitue, lentilles, lin, luzerne, mélilot, melon, navet, oignon, orge, panais, persil, pissenlit, poireau, pois, poivron, pomme de terre, radis, raifort, riz sauvage, rutabaga, salsifis, seigle, tabac, tomate, trèfle	2	1	5	3

	Bleuets, céleri, épinards	3	1	5	3
	Fraise, maïs, mûre, mûre de Boysen, mûre rampante, mûre de Logan	3	1	10	4
	Framboise	4	2	10	5
Pulvérisateur pneumatique	Bleuet				
	Début de la croissance	25	15	40	30
	Fin de la croissance	20	5	30	20
	Mûre, mûre de Boysen, mûre rampante, mûre de Logan, raisin				
	Début de la croissance	30	20	45	35
	Fin de la croissance	20	10	35	25
	Framboise, pruneau				
	Début de la croissance	35	20	45	35
	Fin de la croissance	25	15	35	25
	Abricot, cerise, pêche, poire, pomme, pommette, prune				
	Début de la croissance	35	25	50	40
	Fin de la croissance	30	15	40	30
Par voie aérienne	Alpiste des Canaries				
	Voilure fixe	15	4	85	20
	Voilure tournante	10	1	50	15
	Canola, lin, moutarde, lin				
	Voilure fixe	15	5	125	30
	Voilure tournante	15	3	65	20
	Lentilles				
	Voilure fixe	20	5	150	35
	Voilure tournante	15	5	75	25
	Riz sauvage				
	Voilure fixe	25	5	150	45
	Voilure tournante	20	5	75	30
	Mélilot				
	Voilure fixe	30	10	150	50
	Voilure tournante	20	5	80	30
	Avoine, blé, luzerne, orge, seigle				
	Voilure fixe	45	10	175	70
	Voilure tournante	25	10	95	40

Pour les mélanges en réservoir, consulter les étiquettes des partenaires de mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi celles recommandées pour ces produits; appliquer en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grosse selon la classification de l'ASAE indiquée sur les étiquettes des partenaires de mélange.

Délais de sécurité après traitement

Activité	**Délai**
Laitue de serre, pâturage et parcours, pomme de terre, betterave à sucre, salsifis, radis, rutabaga, oignon, ail, poireau, échalote, aubergine, poivron, tomate, mûre, mûre de Boysen, ronce pubescente, fraise, mûre de Logan, orge, canola (colza), avoine, blé, seigle, riz sauvage (cultivé), maïs (grain, fourrage vert), luzerne, trèfle, mélilot, alpiste (pour les graines), moutarde, lin, asperge, tabac, canneberge	
Toutes les activités	12 heures

Bette à carde, betterave, carotte, céleri, chou frisé, chou-rave, chou vert, citrouille, concombre, courge, cresson, endive, épinard, framboise, haricots, laitue, melon, navet, panais, persil, pissenlit, pois, raifort	
Toutes les activités	1 jour
Plantes ornementales cultivées en serre, Bleuets, brocoli, chou, chou de Bruxelles, chou-fleur	
Toutes les activités	2 jours
Plantes ornementales d'extérieur	
Toutes les activités	3 jours
Abricot, poire, pomme, pommette	
Éclaircissage manuel	3 jours
Cueillette manuelle, irrigation manuelle	2 jours
Toutes les autres activités	12 heures
Cerise, pêche, prune, pruneau	
Éclaircissage à la main	3 jours
Toutes les autres activités	1 jour
Vigne à raisins	
Annélation, retournement des sarments	5 jours
Cueillette manuelle, formation, pallisage, enlèvement des feuilles, élagage manuel, éclaircissage	4 jours
Toutes les autres activités	12 heures

Nombre maximal d'applications par année et intervalle minimal entre les applications

Cultures	**Nombre maximal d'applications par année**	**Intervalle minimal (jours)**
Ail, asperge, avoine, bette à carde, betterave à sucre, betterave de table, blé, brocoli, canneberge, canola (colza, canola), carotte, céleri, cerise, chou, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou frisé, chou-rave, chou vert, citrouille, concombre, courge, cresson des fontaines, échalotte, endive, épinard, lin, melon, moutarde, navet, oignon, orge, panais, pâturages et parcours, pêche, persil, pissenlit, poireau, pomme de terre, prune, pruneau, radis, raifort, raisin, riz sauvage (cultivé), rutabaga, salsifis, seigle, tabac	1	s.o.
Framboise, laitue de serre	2	10
Plantes ornementales cultivées en serre, Plantes ornementales d'extérieur	4	10
Fraise, haricots, lentilles, mûre, mûre de Boysen, mûre rampante, mûre de Logan, pois	2	7
Aubergine, poivron, tomate	4	7
Abricot, poire, pomme, pommette	2	10
Bleuet	3	4
Maïs (grain, fourrager)	4	3
Alpiste des Canaries (cultivé pour les graines), mélilot, trèfle, luzerne (2 applications par coupe jusqu'à un maximum de 4 applications par année),	2	14

MODE D'EMPLOI

CULTURES FRUITIÈRES
Appliquer seulement par voie terrestre.

CULTURES	RAVAGEURS	mL de produit par 1000 L (à moins d'indications par hectare)	Nombre max. d'applications par culture/année	Jours avant la récolte	N° de la note
Pommier, pommetier	Puceron lanigère du pommier	610	2	3	
	Pique-boutons	880			
	Puceron vert du pommier, puceron rose du pommier	610-880			
	Cochenilles	610-1220			
	Tétranyque du trèfle, tétranyque rouge du pommier, tétranyque à deux points, tétranyque jaune*	610-1220			
	Carpocapse de la pomme, charançon de la prune, cochenilles (nymphes mobiles)	1220			
	Tordeuse à bandes rouges	880-1220			
	LE MALATHION 85 E peut causer des dégâts aux variétés McIntosh et Cortland si l'application se fait moins de 4 semaines avant la récolte. * Pour supprimer le tétranyque jaune, faire au moins 2 applications.				
Abricotier	Pucerons, carpocapse de la pomme, tordeuse des citrus, cochenilles	975-1220	2	7	
Mûre, mûre de Boysen, mûre rampante mûre de Logan	Pucerons, cicadelles, scarabée du rosier, tétranyques, thrips	610-975	2	7	
Bleuets	Pucerons, pyrale des atocas, cicadelles, enrouleuses, acariens, scarabée du rosier, charançon de la racine du fraisier (adultes, C.B. seulement), thrips	1000 dans 1000 L/ha	3	1	2
	Pyrale des cerises, mouche de l'aire (adulte)	550 dans 1000 L/ha			
Cerisier	Puceron noir du cerisier, tordeuse du pommier	610-880	1	3	
	En Colombie-Britannique, des dégâts peuvent se produire sur certaines variétés de cerisiers doux.				

Canneberge	Tordeuse des canneberges, pyrale des atocas, cicadelles, cercopes de prés (nymphes)	610-1100	1	3	
Vigne à raisins	Pucerons, cicadelles, cochenilles (adultes et larves), tétranyques	880	1	3	
	Des dégâts peuvent se produire sur la variété Ribier.				
Vigne (de pépinière)	Phylloxera de la vigne		1		1
Pêcher	Tordeuse orientale du pêcher, charançon de la prune, acariens	490-855	1	7	
Poirier	Pucerons, tordeuses, cochenilles (adultes et larves), psylle du poirier (répression seulement), tenthrède- squeletteuse du cerisier, tétranyques, livrées	610-1220	2	3	
	Carpocapse de la pomme, charançon de la prune, tordeuse du pommier, tordeuse à bandes rouges	1220			
Prunier, pruneautier	Puceron farineux du prunier, tétranyques	490-855	1	3	
	Charançon de la prune	610-880			
Framboisier	Puceron farineux du prunier, tétranyques	880/ha	2	1	
	Charançon de la prune	1345/ha			
Fraisier	Pucerons, tétranyques, cicadelles, tordeuse du fraisier	975/ha	2	3	
	Charançon de la racine du fraisier (adultes) (C.B. seulement)	1345/ha			

CULTURES FRUITIÈRES

Explication des notes (par numéro)

1. Utiliser une solution de 0,1 à 0,2 % (120 à 240mL/100L). Débarrasser les racines de l’excédent de terre et les tremper dans la solution pendant 5 minutes. Deux cent vingt cinq (225) litres traitent environ 500 plantes.
2. Pour les pyrales des atocas, appliquer 2 500 litres par hectare lors de l’éclosion.

CULTURES MARAÎCHÈRES
Appliquer la concentration mentionnée ci-dessous pour chaque culture en utilisant assez de bouillie de pulvérisation pour bien couvrir les plantes.

Appliquer seulement par voie terrestre.

CULTURES	RAVAGEURS	mL produit par hectare	N° max. d'applications par culture/année	Jours avant la récolte	N° de la note
Asperge	Criocère del'asperge	1220	1	1	
Haricot	Pucerons, cicadelles, coccinelle mexicaine des haricots, tétranyques	735-1345	2	3	
Brocoli, Chou, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou frisé, chou-rave	Pucerons Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou	535-1345	1	3	
Betterave potagère	Pucerons, cicadelles, mineuses des feuilles, tétranyques	535-1345	1	7	
Carotte	Pucerons	880-975	1	7	
Céleri	Pucerons, cicadelle à six points, tétranyques	1100	1	7	
Chou à rosette, bette à carde, cresson de fontaine	Pucerons, mineuses des feuilles	1100	1	7	
Concombre, courge, citrouille	Pucerons, tétranyques, cicadelles	880	1	3	
	Ne pas appliquer de malathion sur les cucurbitacées à moins que celles-ci ne soient sèches.				
Pissenlit	Pucerons	1100-1345	1	7	
Aubergine	Pucerons, tétranyques	535-1345	4	3	
Endive	Pucerons, tétranyques	535-1345	1	7	
Ail	Pucerons, thrips	535-1345	1	3	
Raifort	Pucerons	535-1345	1	7	
Poireau, échalote	Pucerons, thrips	1100-1345	1	3	
Laitue de plein champ	Pucerons, fausse-arpenteuse du chou, tétranyques, cicadelle à six points	735-1345	1	14 (feuille) 3 (tête)	

Laitue de serre	Pucerons, tétranyques, légionnaires, thrips, aleurode des serres	735-1345	2	7	
Melon	Pucerons, chrysomèle du concombre, cicadelles, mineuses des feuilles, tétranyques	1100-1345	1	3	
	Ne pas appliquer de malathion sur les cucurbitacées à moins que celles-ci ne soient sèches.				
Lits de champignons et champignonnière	Acariens, phorides, sciarides	12 - 20		2	3
Oignon (à bulbe, vert)	Thrips	1100	1	3	
Persil	Pucerons	1100-1345	1	20	
Panais	Pucerons	535-1345	1	7	
Pois	Puceron du pois, cicadelles, bruche du pois, tétranyques	1100	2	3	1
Poivron	Pucerons, cicadelles, charançon du piment, mouche du piment	610-1345	4	3	
Pomme de terre	Pucerons, cicadelles, doryphore de la pomme de terre, tétranyques	735-1100	1	3	
Radis	Pucerons, altises, cicadelles	535-1345	1	7	
Rutabaga, navet	Pucerons, fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, tétranyques	535-1345	1	3	
Salsifis	Pucerons	535-1345	1	7	
Épinard	Pucerons	1 345	1	7	
Tomate	Pucerons, tétranyques, chrysomèle du concombre, cicadelles, mineuses des feuilles, acarien roux de la tomate	735-975	4	3	

CULTURES MARAÎCHÈRES

Explication des notes (par numéro)

1. Utiliser 12 - 20 mL de MALATHION 85 E dans 11 L d'eau pour 100 m^2. Appliquer juste après la cueillette. Appliquer de nouveau environ deux fois par semaine ou au besoin, On peut appliquer la même concentration de MALATHION 85 E, par pulvérisation ou par badigeonnage, jusqu'au ruissellement, sur les surfaces en bois dans les champignonnières. Éviter de pulvériser sur les lits quand le moment de l'application diffère de celui conseillé pour les lits.
2. Ne pas appliquer à moins que le feuillage soit sec

GRANDES CULTURES

L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne comme indiqué.

CULTURES	RAVAGEURS	mL de produit par hectare	N° d'applications par culture/année	Jours avant la récolte	N° de la note
Luzerne	Charançon postiche de la luzerne, pucerons, criquets, cicadelles,punaises,tétranyques, cercopes (adultes)	1100-1345	2 par coupe. Maximum de 4 par année	7	1, 11
	Mineuse virgule de la luzerne	1345		7	2
Alpiste des Canaries (de semence)	Pucerons	685	2	14	3,11
Trèfle	Pucerons, criquets, cicadelles, tétranyques, cercopes	1100-1345	2	7	4
Maïs (cultivé)	Ver de l'épi du maïs, pyrale du maïs	1100-1345	4	5	5
Lin	Criquets	535-855	1	7	6,11
Pois de grande culture	Pucerons, cicadlles, bruche du pois, mouches	1100	2	3	
Céréales (blé, avoine, seigle, orge)	Légionnaires, puceron des céréales, criquets, puceron vert des graminées, ciron de la farine	1100-1345	1	7	11,12
	Criocère des céréales	1075			
Lentilles	Criquets	830	2	14	7,11
Moutarde, canola, colza	Altises, criquets	535-855	1	7	6,11
	Fausse-teigne des crucifères (larves)	270-415			
Betterave à sucre	Altises	535	1		8
Mélilot	Charançon du mélilot	735-1220	2		9,11
Tabac	Pucerons, cicadelles, sphinx du tabac	735-975	1	7	
Riz sauvage	Ver du riz sauvage	1100	1	10	10,11
	Pour le riz sauvage cultivé. Utiliser un pulvérisateur à réservoir dorsal ou un appareil similaire. Restriction : Ne pas utiliser sur les eaux contenant des poissons, comme les rivières et les lacs.				

GRANDES CULTURES

Explication des notes (par numéro)

1. Ne pas appliquer sur la luzerne en floraison. Appliquer quand 75 % du feuillage présente des dégâts.
2. Appliquer dès qu'il y a des trous d'épingle dans les feuilles, ce qui se produit habituellement dans la deuxième quinzaine de mai. NE PAS dépasser le nombre maximal d'applications.
3. Appliquer quand il y a plus de 50 pucerons par tige porte-graines, entre l'épiaison et le stade pâteux.
4. Ne pas appliquer sur le trèfle en fleurs.
5. Appliquer quand 10 % des épis présentent des soies. Appliquer de nouveau tous les 3 à 5 jours jusqu'à un maximum de 4 applications. Pour en connaître le moment propice, consulter les autorités agricoles locales.
6. Traiter quand il n'y a pas d'abeilles dans le champ et que la température est supérieure à 18°C.
7. Faire 2 applications à 7 jours d'intervalle.
8. Appliquer au stade de 3 à 5 feuilles, dès l'apparition des insectes ou des dégâts.
9. Pulvériser sur la lisière du champ de trèfle de première année, à la fin de l'été ou au début de l'automne, lors de la migration des adultes. Faire sortir les bovins pendant le traitement; on peut les faire entrer de nouveau dans le champ immédiatement après le traitement.
10. Utiliser pour la désinsectisation des eaux ne contenant pas de poissons, comme les plantations de riz sauvage, situées à l'intérieur des limites de la propriété de l'utilisateur et qui ne s'écoulent pas à l'extérieur de ces limites.
11. L'application peut se faire par voie aérienne.
12. Appliquer quand le nombre de larves de criocère des céréales est de 2 à 3 par pétiole.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages speciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre de Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Loveland Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Loveland Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci- dessous.

VIGNE À RAISINS

Pour application foliaire seulement, à l'aide d'un équipement d'application au sol conventionnel. S'assurer qu'on utilise un volume d'eau suffisant pour garantir une bonne couverture. Utiliser un minimum de 500 L d'eau par hectare. Appliquer avant la récolte lorsque les seuils de traitement ont été atteints, tels que déterminés par une surveillance locale. Consulter les agronomes régionaux quant au moment propice.

Cultures	Ravageurs	Dose (mL/ha)	No. maximal d'applications	Jours avant la récolte	Délais de sécurité
Vigne à raisins	Coccinelle asiatique multicolore adulte	880 mL	1	3	Incision annulaire, écimage-rognage=5 jours Récolte manuelle, conduite, palissage, effeuillage, taille manuelle, Éclaircissage=4 jours Toutes les autres activités=12 heures

RÉPRESSION DE LA PUNAISE MARBRÉE

Pour application foliaire seulement, à l'aide d'un équipement d'application au sol conventionnel. S'assurer qu'on utilise un volume d'eau suffisant pour garantir une bonne couverture. Utiliser un minimum de 500 L d'eau par hectare. Appliquer avant la récolte lorsque les seuils de traitement ont été atteints, tels que déterminés par une surveillance locale. Consulter les agronomes régionaux quant au moment propice.

Cultures	Ravageurs	Dose (ml/ha)	No. maximal d'applications par culture/année	Jours avant la récolte	Délais de sécurité
Pommier, Poirier	Répression de la punaise diabolique (*Halyomorpha halys* (Stål))	1220	2	3	Éclaircissage manuel=3 jours Récolte manuelle, irrigation à l'aide d'une lance manuelle=2 jours Toutes les autres activités=12 heures
Abricotier		1220	2	7	Éclaircissage manuel=3 jours Récolte manuelle, irrigation à l'aide d'une lance manuelle=2 jours Toutes les autres activités=12 heures
Mûre, mûre de Boysen, mûre rampante, mûre de Logan		975	2	7	Toutes les activités=12 heures
Bleuets		1000	3	1	Toutes les activités=2 jours
Cerisiers, Prunier		880	1	3	Éclaircissage manuel=3 jours Toutes les autres activités=1 jour
Vigne à raisins		880	1	3	Incision annulaire, écimage-rognage=5 jours Récolte manuelle, conduite, palissage, effeuillage, taille manuelle, Éclaircissage=4 jours Toutes les autres activités=12 heures
Pêcher		855	1	7	Éclaircissage manuel=3 jours Toutes les autres activités=1 jour
Framboisier		1345	2	1	Toutes les activités=1 jour
Fraisier		975	2	3	Toutes les activités=12 heures
Haricot		1345	2	3	Toutes les activités=12 heures
Céleri, bette à carde,		1100	1	7	Toutes les activités=1 jour
Concombre, courge,		880	1	3	Toutes les activités=1 jour
Aubergine		1345	4	3	Toutes les activités=12 heures
Laitue pommée		1345	1	3	Toutes les activités=1 jour
Laitue frisée		1345	1	14	Toutes les activités=1 jour
Melon		1345	1	3	Toutes les activités=1 jour
Pois		1100	2	3	Toutes les activités=1 jour
Poivron		1345	4	3	Toutes les activités=12 heures
Épinard		1345	1	7	Toutes les activités=1 jour
Tomate		975	4	3	Toutes les activités=12 heures

Blé, avoine, seigle, orge		1345	1	7	Toutes les activités=12 heures
Maïs (cultivé)		1345	4	5	Toutes les activités=12 heures
Lentilles		830	2	14	Toutes les activités=1 jour
Pois de grande		1100	2	3	Toutes les activités=1 jour
Plantes ornementales d'extérieur*		1220	4	s.o.	Toutes les activités= 3 jours

* Il est recommandé de faire un test avec l'insecticide Malathion 85E sur un groupe représentatif des espèces ornementales pour s'assurer de l'absence d'effets phytotoxiques avant son utilisation à des fins commerciales.

POUR SUPPRIMER LES JEUNES CRIQUETS DANS LES PÂTURAGES

Pour couvrir 1 ha de pâturage ou de parcours, utiliser 830 mL de MALATHION 85 E.
Sur les graminées des pâturages et des parcours, appliquer de nouveau au besoin. Ne pas appliquer sur les champs occupés par des vaches laitières. Le champ peut toutefois être brouté ou récolté le jour de l'application. Sur la luzerne, utiliser de 975 à1 465 mL par hectare, maximal de 2 applications par coupe, et de 4 applications par année. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas appliquer quand la culture est en fleurs. Appliquer quand 75 % du feuillage de la luzerne présente des dégâts.

PLANTES ORNEMENTALES À L'EXTÉRIEURE

Bien couvrir les plantes pour un nombre maximal de 4 applications par année par cultures ornementales, espacées d'au moins 10 jours. Ne pas entrer ou permettre les travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délais de sécurité de 3 jours. Appliquer dès l'apparition des ravageurs.

	mL produit dans 1 000 L d'eau par hectare
Pucerons, cochenilles, tétranyques	880
Cochenille virgule du pommier*	610
Punaise réticulée	610-880
Mineuses des feuillles	1 220
Chenille burcicole	1 220
Livrées	1 220
Cochenille des aiguilles du pin*	2 445
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	2 930
Punaise à quatre raies, cicadelles, punaise terne, thrips, perce-pousse européen du pin, tenthrèdes	880

* Appliquer une fois que les larves de cochenilles se seront établies sur le feuillage.

REMARQUE : Des dégâts peuvent se produire sur la violette africaine, la fougère Boulan, la crassule, le houx, le genévrier (Canaerti et Sabina), le capillaire du Canada, le pétunia, la fougère Pteris et les jeunes plantes.

PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE

Oeillet, chrysanthème, géranium, rosier, muflier. Pulvérisation foliaire - pour supprimer les pucerons, les cochenilles, les tétranyques, les thrips et les aleurodes.Mélanger 7,5 mL de MALATHION 85 E avec assez d'eau pour couvrir 100m². Appliquer de nouveau au besoin.

NE PAS APPLIQUER SOUS FORME DE BROUILLARD, D'AÉROSOL, DE BRUME OU EN PULVÉRISATION DANS LES SECTEURS RÉSIDENTIELS.

Les secteurs résidentiels sont définis comme des sites où des personnes passives, y compris des

enfants, pourraient potentiellement être exposés au produit pendant ou après la pulvérisation. Ces sites comprennent les terrains qui environnent les maisons, les écoles, les parcs, les terrains, de jeux, les aires de jeux, les édifices publiques ou tout autre endroit où le public incluant les enfants pourrait être exposés.

ÉLÉVATEURS À GRAINS, BACS À GRAINS ET WAGONS À GRAINS (VIDES)
Ravageurs:Tribolium brun de la farine, cucujide plat, calandre des grains, ciron de la farine, pyrale indienne de la farine, petit perceur des céréales, tribolium rouge de la farine, charançon du riz, cucujide roux, cucujide dentelé des grains.

Bouillie de pulvérisation: Mélanger 490 mL de MALATHION 85 E avec 15 L d'eau ou de kérosène désodorisé (composé de 4 parties de solvant de kérosène et de 1 partie de solvant d'hydrocarbure aromatique).

Mode d'emploi: Avant de stocker les grains, nettoyer les lieux à fond, y compris les planchers, les murs et sous et derrière les machines et les appareils. Enlever et brûler les balayures et les déchets. Nettoyer à nouveau avant de faire un autre traitment. Garder les lieux propres en tout temps. Pulvériser jusqu'au ruissellement ou à la dosed'environ 5 L de bouillie pour 100m². Utiliser un pulvérisateur et des buses quiproduisent de grosses gouttelettes. Appliquer cette même bouillie autour de l'extérieurdes bacs et des élévateurs pour aider à prévenir une réinfestation.

Élévateurs à grains, bacs à grains: Une fois vides, les nettoyer puis les traiter. Toutes les 3 semaines, nettoyer et traiter le plancher de travail, les murs et les environs.

Wagons à grains: Avant le chargement, nettoyer puis, en commençant à un point sur les murs du wagon environ 60 cm au-dessus de la hauteur prévue des sacs, pulvériser sur les murs et le plancher, en utilisant 4 à 5 L de bouillie par wagon. Laisser les wagons traités vides et la porte ouverte jusqu'à ce que la bouillie ait complètement séché. Tapisser les murs et le plancher du wagon de papier kraft, puis charger le wagon.

PRÉCAUTIONS: Quand on pulvérise dans un endroit fermé, porter un respirateur. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues ainsi que des gants résistants aux produits chimiques durant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que durant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Ne pas appliquer directement sur les grains. L'application doit être faite par une personne expérimentée ou formée. Attendre que la bouillie ait complètement séché avant de stocker des grains dans les zones traitées. N'appliquer MALATHION 85 E que dans les locaux de stockage de grains vides. Ne pas en pulvériser directement sur le matériel pendant que la minoterie est en marche.

PROTECTION DES GRAINS ENTREPOSÉS
BLÉ, SEIGLE, MAÏS, ORGE ET AVOINE :
Pour protéger les grains de blé, d'avoine, de maïs, de seigle ou d'orge contre le tribolium brun de la farine, la calandre des grains, le charançon du riz, le cucujide dentelé des grains, le cucujide plat, le tribolium rouge de la farine, le cucujide roux, le petit perceur des céréales, la pyrale indienne de la farine et le ciron de la farine lors du stockage, appliquer comme suit :

BLÉ, SEIGLE ET MAÏS	10 mL pour 1 000 kg dans 10 à 20 L d'eau
ORGE	12 mL pour 1 000 kg dans 10 à 20 L d'eau
AVOINE	17 mL pour 1 000 kg dans 10 à 20 L d'eau

Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 865 kg par personne (environ 28 800 tonnes métriques à la dose d'emploi de 30 g de m.a./tonne).

Ne pas mettre en vente les grains traités au MALATHION 85 E moins de 7 jours après le traitement. Pour protéger les grains stockés contre la pyrale indienne de la farine, appliquer MALATHION 85 E sur la surface des grains propres ou non infestés, à une dose de 295 mL dans 5 à10 L d'eau pour 100 m² de surface de grains. Pulvériser uniformément sur la surface de grains et faire pénétrer au râteau jusqu'à une profondeur de 15 cm. Appliquer juste après le chargement des grains. N'importe quel pulvérisateur standard pouvant être calibré de façon à débiter un volume connu de liquide peut être utilisé pour appliquer MALATHION 85 E. Sur les petites quantités de grains stockés là où il n'y a pas de pulvérisateur special disponible, n'importe quel type de pulvérisateur à basse pression d'une capacité de 5 L ou plus peut être utilisé. On peut appliquer la bouillie sur les grains pendant leur montée dans l'élévateur. D'abord, déterminer le débit du pulvérisateur en pulvérisant dans un réservoir d'eau; ensuite, régler le débit des grains de façon à appliquer la bonne quantité de bouillie.

ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer l'eau, les aliments de consommation humaine ou animale durant l'entreposage et l'élimination.

Conserver dans le contenant d'origine. Si le produit est conservé à des températures élevés ou durant de longues périodes, il y aura formation d'un métabolite toxique du malathion, l'isomalathion. Le malathion doit être conservé dans un endroit frais (< 20-23 °C) et sec, bien ventilé et à l'écart des semences, des engrais ou des autres pesticides, et ce, pour une période ne dépassant pas un an.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation non conforme du produit peut entraîner.